



ARRETE N°643 / 2020

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

RUE ANDREE CHEDID

Le Maire de la Ville de Guipavas,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2213-2 à L. 2213-5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;

Vu la demande en date du 22 juin 2020 de l'entreprise LE DU TP, ZI du Vern, impasse du Pontic, 29400 LANDIVISIAU, sollicitant un arrêté de circulation ;

Considérant que pour permettre l'extension du réseau ENEDIS rue Andrée Chédid à Guipavas il y a lieu de réglementer la circulation ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Guipavas ;

ARRETE

Article 1

Du 6 juillet 2020 au 13 juillet 2020, la chaussée sera rétrécie dans la rue Andrée Chédid avec mise en place de panneaux B15/C18.

Article 2

Le stationnement des véhicules sera interdit au niveau du chantier, et jusqu'à la fin des travaux en cours.

Article 3

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise LE DU TP, ZI du Vern, impasse du Pontic, 29400 LANDIVISIAU qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier, ainsi que le cheminement des piétons.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Guipavas, le Commandant de la Gendarmerie Nationale et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie postale au 03 Contour de la Motte-350000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.

Guipavas, le 29 juin 2020

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux Travaux et à l'Environnement,



Jacques GOSSELIN